



Probleme avec delais postaux

Par **flo030**, le **04/12/2014** à **15:54**

bonjour,

j'ai envoye une lettre avec ar le 11/10/2014 et elle est arrive que 10 jours apres soit le 21/10/2014 alors que seulement 25 kms separe l'expediteur et le destinataire meme departement dans cette lettre il y avait une demande de renvoi d'audience au tribunal d'instance (15 octobre) sauf que le juge de proximite n'a pas eu la lettre et a rendu son jugement en indiquant que j'etais absente ni representee donc pas pu me defendre , je me suis retournee contre la poste qui me répons qu'il ne sont pas responsable donc j'ai ecris au mediateur de la poste qui lui renvoie au service recours a Libourne qui lui a son tour me répons qu'il n'a pas de delais garanti et pas responsable des faits indirects sauf que le code r1 des postes et télécommunications dit "une lettre prioritaire doit etre distribuer en j+1"

j'aimerais savoir quel recours je peux avoir

merci

Par **moisse**, le **05/12/2014** à **19:20**

Bonsoir,

Cette disposition ne concerne que le service postal universel, mission de service public confié à la poste.

Mais comme la poste a perdu son monopole, le service universel n'existe plus à ma connaissance.

La poste donne pour les lettre recommandées un délai indicatif non contractuel.
Bien sur vous pouvez toujours tenter un recours, mais comme rien ne vous permet d'affirmer que la juridiction de proximité aurait décidé un renvoi, vous aurez du mal à faire prospérer votre doléance.
Peut-être auriez-vous dû par prudence vérifier auprès du greffe la bonne réception de votre demande.